

Ethias publie son premier rapport non financier

Ethias publie son premier rapport non financier depuis la transposition de directive 2014/95/EU dans le droit belge le 3 septembre 2017. Il est le fruit de la collaboration de l'ensemble de l'entreprise, représentée au sein d'un Comité d'Éthique paritaire, démontrant ainsi la qualité et la force de la cohésion sociale de l'entreprise.

Dans l'intérêt d'un monde meilleur, plus juste, plus écologique, plus équitable et plus solidaire, le rapport présente les résultats d'Ethias en tant que

- Assureur digne de confiance
- Entreprise durable
- Investisseur responsable

Par son modèle unique (assureur direct) depuis bientôt un siècle, Ethias démontre sa valeur ajoutée sur le terrain, jour après jour. En tant que partenaire n°1 des collectivités publiques et de leurs agents, Ethias a pour ambition de répondre aux besoins de ses clients, en termes de prévention, de couverture, de services et d'engagement dans les causes sociales, sociétales et environnementales.

La mission d'Ethias est claire : simplifier l'assurance pour apporter à ses clients sécurité, tranquillité et liberté d'entreprendre, avec des services et des produits innovants.

Ethias, entreprise d'assurance d'inspiration mutualiste et acteur de l'économie sociale, s'est engagée dans la responsabilité sociétale des entreprises (RSE) de longue date. Dès 2003, elle a mis en place un comité d'éthique paritaire chargé d'accompagner le développement, le suivi et l'évaluation des projets et démarches RSE entrepris au sein d'Ethias, car la RSE est une compétence transversale qui concerne l'ensemble de ses métiers.

En 2017, elle a mis en place un vaste programme de transformation, dont vous trouverez les principales réalisations au travers de ce rapport : nouvelle organisation, renforcement de la gouvernance, revue de nos valeurs et de notre mission, transformation digitale, politique en termes de mobilité et d'investissement responsable, etc.

Ce rapport décrit la situation d'Ethias en 2017 sur les plans social, sociétal et environnemental, tel que prévu par la directive 2014/95/EU *, et complète le rapport annuel.

Le rapport permet de fixer des objectifs pour 2018 et de dégager des KPI (indicateurs clé de performance) pour tous les secteurs de l'entreprise : investissements socialement responsables (maisons de repos, ...), produits innovants écoresponsables, processus continu de réduction de l'empreinte carbone, parrainage sociétal...

Pour lire le rapport au format .pdf : cliquez ici https://www.ethias.be/corp/content/dam/ethias-corporate/docs/rapports-annuels/fr/2018/Ethias_Rapport_Non_Financier_2017_FR.pdf

* Les grandes sociétés publiques qui, à la date de clôture de leur bilan, emploient en moyenne plus de 500 salariés sur l'exercice doivent inclure dans leur rapport annuel une « déclaration non-financière » reprenant des informations relatives au moins aux questions environnementales, sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption. De plus, elle doit donner des informations sur chacun de ces **thèmes** :

- La politique menée
- Les résultats de la politique menée
- Les risques principaux et la gestion de ces risques
- Les indicateurs de prestation non financière

Cela vaut aussi pour le principe « *comply-or-explain* ».